

## Quand Jean-Luc Moudenc veut doper la relance avec la CAME !

**Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence, soit « CAME », sont les mots fétiches des tenants de la ville libérale.** Répétés à l'infini, ils servent à justifier les grands projets inutiles ou encore les coûteuses politiques de rayonnement et de croissance au motif de la concurrence inévitable entre grandes métropoles. La crise récente a-t-elle permis de réinterroger ce modèle productiviste et libéral ? On peut en douter quand on voit comment Jean-Luc Moudenc, le maire sortant de Toulouse, envisage le devenir de la métropole...

Moudenc a présenté début juin deux plans de relance, un sur l'emploi et l'économie et l'autre sur le social. Dans la même semaine était divulgué par l'État le plan de soutien à l'aéronautique. Avec ces plans, Jean-Luc Moudenc affirme se situer dans une logique keynesienne de relance par l'investissement et le soutien aux entreprises locales. Lors du débat organisé le 15 juin par la Tribune, devant un parterre de chefs d'entreprises, il a assumé son bilan et défendu face à Antoine Maurice, la nécessité d'un soutien fort au secteur privé, tout en semblant se rallier aux objectifs de la transition écologique. Cependant, une analyse un peu détaillée de son plan de relance et de sa campagne électorale montre en fait son empressement à reconstruire rapidement... le monde d'avant !

### Les promesses d'un candidat...

En mars dernier dans son programme électoral, Jean-Luc Moudenc s'était affiché en fervent défenseur de la filière aéronautique, face « *aux adversaires qui ont le Airbus honteux* »... Il affirmait ainsi dans sa première conférence de presse<sup>1</sup>, vouloir approfondir le pacte entre Airbus et le monde de la recherche à Toulouse dont un des symboles, pour lui était le campus Toulouse Aerospace dans le quartier de Montaudran et Francazal. « *Nous devons également nous positionner sur les transports du futur, que la zone de Francazal polarise de plus en plus, en accompagnement ce phénomène* ».

Ainsi étaient tracés les axes d'une politique industrielle peu diversifiée, qui se doublait d'avantages fiscaux accordés aux entreprises (exonérations pour les start-up,...) avec la promesse d'en faire un peu plus pour l'insertion par l'emploi. 2 300 personnes font actuellement l'objet d'un suivi par le PLIE (programme local d'insertion par l'économie) dont la moitié seulement aurait retrouvé un emploi... souvent précaire ; chiffre très bas comparé aux 70 000 chômeurs recensés à Toulouse Métropole.

Green Deal oblige, Jean-Luc Moudenc promettait alors de créer 10 000 emplois dans ce qu'il appelait l'économie circulaire. Son ambition : « *A Francazal, ce seront les transports décarbonés de demain. la zone de Fondeyre doit également devenir un parc d'activités durable, précurseur de la logistique*

---

<sup>1</sup>Actu Toulouse 22 janvier 2020

*urbaine propre et des circuits courts. Nous proposerons aussi aux entreprises de s'engager pour le climat aux côtés de la collectivité en mettant en place du compostage, une logistique propre et en réduisant leurs déchets ».*

Cependant le discours métropolitain reprenait rapidement le dessus, et notamment la politique d'attractivité. Il déclarait ainsi vouloir « *doubler les implantations d'entreprises et attirer les talents* » soit faire venir à Toulouse 60 entreprises par an (contre 30 en 2018) « *contrairement à l'approche d'autres listes de candidat, nous voulons continuer à enrichir nos filières avec de nouvelles entreprises* ». Filière aéronautique en premier bien sûr...

## **Une politique déjà inscrite dans le Contrat territorial signé avec la Région Occitanie**

« *Un partenariat pour doper la dynamique de la métropole toulousaine* », ainsi est présenté par la Région le Contrat territorial<sup>2</sup> signé en juillet 2019 entre Carole Delga et Jean-Luc Moudenc. Ce contrat représente plus de 520 M€ d'investissement à l'horizon 2021 dont 217,8 M€ de Toulouse Métropole et 66,2 M€ de cofinancement de la Région. A cela s'ajoutent les fonds européens programmés depuis le 1er janvier 2015 sur les projets inscrits au contrat, en particulier le FEDER dans le cadre de l'axe urbain du programme opérationnel.

Selon le service de presse de la Région<sup>3</sup> « *ce contrat traduit l'ambition de la Région pour la métropole toulousaine* ». Outre quelques paragraphes vertueux sur « *le développement durable et la transition énergétique ou encore la solidarité et l'équilibre territorial* », ce contrat valide et finance les grands projets métropolitains toulousains sur lesquels la Région pense devoir être présente en terme de financement et d'affichage.

Pour l'économie, qui est au cœur du contrat, les grandes orientations et projets du Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) adopté en 2016<sup>4</sup> sont repris.

Le Contrat territorial se prononce clairement pour la compétition entre territoires et la métropolisation : « *même si un certain nombre d'indicateurs économiques sont au vert et que la métropole toulousaine est souvent placée sur le podium national, la concurrence entre les territoires se renforce de jour en jour au niveau national et européen. La métropole toulousaine doit se projeter à dix – quinze ans et agir sur le nécessaire rayonnement de son territoire pour amplifier son positionnement concurrentiel* ». Il s'agit « *de mettre aux standards internationaux les sites, équipements et services, supports à l'innovation économique et sociale, à la création d'entreprises, au développement des entreprises existantes, à l'attractivité globale. La création du nouveau Parc des expositions- le MEETT- en est un exemple.* »

Le Contrat territorial sanctuarise également Toulouse en tant que capitale européenne de l'aéronautique et esquisse (tout de même...) quelques pistes de diversification : « *concernant Toulouse Métropole, la Région soutiendra les dynamiques lui permettant de consolider son positionnement de capitale européenne de l'aéronautique, de s'affirmer comme Métropole référente dans plusieurs domaines tels que la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation, la bio-santé, l'agroalimentaire en lien avec les productions régionales* »

---

<sup>2</sup>Le Contrat territorial fait suite au Contre de plan Etat Région (CPER), il en décline les orientations entre la Région et une seule instance territoriale.

<sup>3</sup><https://www.laregion.fr/Dossier-de-presse-Signature-du-contrat-territorial-Occitanie>

<sup>4</sup>[https://deliberations.toulouse.fr/data/archive/20160307\\_DELIBERATION\\_DEL-16-0093.pdf](https://deliberations.toulouse.fr/data/archive/20160307_DELIBERATION_DEL-16-0093.pdf)

Le contrat définit quelques filières stratégiques, qui par ailleurs n'ont souvent de filières que le nom...

*« En particulier, Toulouse et la Région ont défini plusieurs filières stratégiques qui s'appuient sur des territoires dédiés et des lieux « totem », en cohérence avec les territoires et intercommunalités de l'aire métropolitaine :*

- *La plate-forme aéronautique et aéroportuaire et les ZAC associées (Aéroconstellation Andromède, nouveau Parc des expositions - MEETT), Toulouse Aérospace dans le domaine de l'aéronautique et du spatial,*
- *L'intelligence artificielle : le numérique et l'économie des données*
- *Francazal, pour les systèmes embarqués, les drones, la robotique et les transports intelligents,*
- *La santé, les biotechnologies, l'oncologie,*
- *Les industries créatives et culturelles, comme le Creative District et son articulation avec la cité des start-up et la french tech dans le domaine du numérique et des industries créatives et culturelles,*
- *L'agroalimentaire autour d'une plate-forme structurante, le MIN et une agriculture péri-urbaine en devenir*
- *Toulouse Euro Sud Ouest, dans une autre mesure, quartier d'affaires pour des fonctions tertiaires supérieures.*

*La Région et Toulouse Métropole, chacune dans ses compétences et selon ses dispositifs d'intervention, entendent renforcer ces écosystèmes »*

Un grand chapitre est consacré au numérique, à la ville intelligente, aux données, dans une logique de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat... au profit du secteur privé « agile » qui peut ainsi espérer exploiter les données publiques, voire à terme prendre en charge des pans entiers de la gestion urbaine. Le partenariat public – privé imprègne l'ensemble des politiques mises en place.

Dans le chapitre sur les projets communs « mobilité », on peut lire : *« l'arrivée de la LGV en gare de Toulouse-Matabiau joue un rôle central et fédérateur »*. Le quartier environnant est également valorisé *« la LGV vient apporter l'envergure et la dimension européenne à la gare de Toulouse-Matabiau et à l'ensemble des projets associés »*, dont le *« le projet Toulouse Euro Sud-Ouest (TESO) qui réunit depuis 2009 l'Etat, la Région, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités et la SNCF autour d'une convention d'études partenariale »*.

### **Les vieilles recettes du plan de relance de Moudenc**

**Comment répond Jean-Luc Moudenc en juin à une situation inédite « post crise » qui interroge largement les objectifs de la société, les modes de production, les priorités... dans un contexte de crise sanitaire, mais aussi de dérèglement climatique ? En fait, il reprend les orientations et les anciennes méthodes saupoudrées de « vert » et de « social », en accélérant leurs mises en œuvre... pour retrouver la croissance rapidement. Il ne dessine pas un autre chemin.**

Dans sa conférence de presse du 3 juin place du Capitole, il déclarait : *« Notre projet du 1er tour reste valide. Mais la crise commande de prioriser, alors nous avons déterminé trois priorités pour lesquelles nous y consacrerons l'essentiel de nos efforts" (...) "Nous construirons le projet le plus écologique de France, la troisième ligne de métro, qui va permettre la création de plusieurs milliers d'emplois sur plusieurs années. Nous obtiendrons la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux et nous construirons des routes adaptées à tous les modes de déplacement" »*.

Logiquement, ses choix se portent d'abord sur l'économique, 95 M€ pour le plan emploi - économie contre 17,5 M€ pour le plan social. On pourrait considérer à contrario qu'un plan de relance social aurait permis de redonner du pouvoir d'achat aux habitants pour les activités de proximité comme le commerce de détail, les marchés, ce qui se rapprocherait d'une relance par la demande. Il aurait été nécessaire aussi d'ouvrir un débat dans les instances de Toulouse Métropole sur ces plans. Mais pour Jean-Luc Moudenc, les pouvoirs spéciaux lui permettent de décider tout seul, sans consulter les instances de la ville ou de la métropole. **Ce plan a été élaboré avec et pour la CCIT et les entrepreneurs, les grands groupes, la promotion privée, le BTP (150 contributions sont évoquées), sans prise en compte des avis et expertises des salariés des secteurs en crise, des syndicats des associations, des citoyens** en capacité de se relancer réellement dans une transition écologique et sociale.

C'est donc en premier lieu un plan de relance par l'investissement public et les grands travaux (50 M€ prévus sur les 95M€ du plan qui s'ajoutent aux 364 M€ d'investissements déjà programmés pour 2020). Il est fléchi sur de grands projets et en appui des grands groupes (pour relancer le BTP notamment), avec le maintien du PPIM (plan d'investissement pluriannuel) quelques soient les nouvelles données financières et les pertes de recettes probables. Un certain nombre d'investissements sont en fait des anticipations de projets 2021 (effets d'annonce qui ne pourront pas être tenus ?). Au total, sur les 50 M€ d'investissement, 20 M€ sont consacrés à l'entretien de la voirie, 15 M€ aux infrastructures routières (en anticipation du PARM - programme pluriannuel, dont des aménagements de lignes de bus Linéo), 5 M€ aux pistes cyclables et 10 M€ pour l'accélération de grands projets prévus en 2021 entretien bâtiments, mobilité, projet Grand Matabiau (ex TESO), Grand Parc Garonne...

**Ce plan ne répond pas à l'enjeu de diversification économique et de transition écologique.** Si 45 M€ sont consacrés aux filières et au soutien des acteurs économiques avec 58 mesures, 10 M€ vont à l'aéronautique et la santé (abondement des plans de l'Etat). Somme finalement assez réduite pour quelqu'un qui veut sauver la filière, alors que ces enjeux (garantie de l'emploi et des compétences, transition écologique...) relèvent bien davantage de politiques nationales et de la mobilisation des salariés... **En fait dans son plan, peu de secteurs de diversification sont indiqués et aucun lien n'est établi avec les besoins sociaux des populations.** La santé est citée, bien sûr, comme le numérique, l'agriculture... mais le projet phare demeure le site de Franczal et le bâtiment B612, soit le projet VILAGIL sur les mobilités innovantes. L'intelligence s'arrête là. **La logique de fond, c'est l'aide aux entreprises sans contrepartie.** La conditionnalité des aides, environnementales et sociales, dont en premier le maintien de l'emploi, est rejetée *« on aidera tous les acteurs quelque soit leur secteur d'activité »*. **On est dans la « com », sans véritable étude, ni connaissance des secteurs industriels, de leur crise, en faisant confiance aux entreprises privées.** Le discours est rodé : *« la relance par le soutien aux filières locales stratégiques afin d'accompagner les entreprises des différents secteurs : de l'industrie aéronautiques aux industries créatives culturelles, de l'économie sociale et solidaires aux commerces de proximité, en passant pas par la production agricole de proximité, l'économie circulaire, le numérique ou encore le tourisme »*. Les actions en faveur du climat sont les moins bien pourvues en financement : 850 000 euros pour la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, 510 000 euros de soutien à l'alimentation durable et l'agriculture de qualité, pour encourager la mobilité peu émissive, et pour développer l'économie circulaire... alors que le soutien à l'attractivité se voit doté de 2,3 M€ en accompagnement des acteurs du tourisme et du marketing territorial et d' 1 M€ pour attirer de nouveaux congrès internationaux au MEET.

**Le plan ne porte pas non plus une ambition industrielle ni un enjeu de relocalisation solidaire des activités**, comme le réclament aujourd'hui de nombreux acteurs et citoyens<sup>5</sup>. On n'y trouve pas par exemple un début d'analyse des dépendances, des risques, ni un repérage des entreprises clefs et des secteurs stratégiques à conserver localement. **Il n'y a évidemment aucune réflexion sur la place que devraient prendre les salarié.es et les citoyen.nes dans ces actions, ni sur le nécessaire dialogue avec les territoires voisins : tout pour la métropole !** Une démarche prospective pour l'après municipales sur le thème « quelle économie pour Toulouse? » est souhaitée par Jean-Luc Moudenc mais il s'agira « *d'une mission qu'il souhaite confier à des experts hautement qualifiés et indépendants* »... Tirole, Ivaldi peut être ou autres économistes libéraux ?

**Ce plan vise donc à justifier les projets phares déjà engagés, en les verdissants.** Ils deviennent des pièces importantes du « monde d'après » de Jean-Luc Moudenc, comme la Ville Intelligente, le quartier d'affaire, la LGV et la 3<sup>e</sup> ligne de métro dans le mandat, les nouveaux projets urbains... La démarche de partenariat public privé de « Dessine moi Toulouse », très critiquable sur la méthode et les objectifs, est parée de tous les atours (faut y croire!) : il s'agit d'un « *levier fort et réaliste économiquement pour soutenir l'activité et diminuer les impacts socio économiques de la crise sanitaire mais aussi pour repenser les polarités de quartier et inscrire un engagement de long terme pour une transition écologique et des solidarités spatiales et sociales* » Rien que ça ! Moudenc propose d'étendre cette procédure à toutes les communes, sans par ailleurs prendre leur avis.

**Il est temps de dire « plus jamais Moudenc ! » pour que d'autres chemins puissent enfin s'ouvrir !**

---

<sup>5</sup>Voir le rapport d'ATTAC « ce qui dépend de nous – pour une relocalisation solidaire des activités » juin 2020

